



Texte d'orientation pédagogique

Avril 2010

Service Pédagogique

Les apprentissages linguistiques dans les établissements relevant de l'AEFE : Mise en place des groupes de progression

La latitude pour mettre en place le dispositif des Groupes de Progression nous est donnée par le texte concernant la réforme des lycées qui entre en vigueur à la rentrée 2010 et définit l'objectif des groupes de compétences :

« Enjeu : mettre en œuvre des progressions plus personnalisées dans des groupes plus homogènes pour travailler à son rythme chacune des cinq activités langagières (compréhension de l'oral, expression orale en continu, interaction orale, compréhension de l'écrit et expression écrite) ».

http://media.education.gouv.fr/file/reforme_lycee/32/2/Le-nouveau-lycee-Les-groupes-de-competences_135322.pdf

En outre l'Agence dispose d'une latitude horaire et organisationnelle complémentaire telle qu'exprimée dans la circulaire AEFÉ Langues Vivantes 1^{er} degré année 2004. Les dispositifs « bilingues à parité horaire », sont concernés comme tout autre dispositif linguistique par l'approche qui va être développée.

Lorsque un élève dit « national » suit un cours dans sa langue maternelle (ou nationale), différente selon la nationalité de l'élève et les sites, il se peut que le programme enseigné soit déterminé par des accords bi-nationaux, et donc diffère des programmes français. Ceci n'empêche en rien d'étalonner sa progression sous l'angle communicatif selon les paliers du Cadre, ce qui rendra lisible sa progression et mettra toutes les compétences linguistiques de l'élève à égalité de traitement, et compréhensibles en regard les unes des autres.

Groupes de Compétences, groupes de progression

Toutes les langues peuvent s'approprier ce dispositif. Il est applicable théoriquement dès le premier degré et prend tout son sens dans une continuité rendue possible par le fait que nos établissements sont sous

l'autorité d'un seul chef d'établissement, tous degrés et tous cycles confondus. A la maternelle, on maintient le dispositif ALEF (Appui Linguistique à l'Enseignement en Français) là où il est nécessaire. On veille toujours à prendre en compte prioritairement la maturité de l'élève par rapport à ses compétences linguistiques. L'approche que nous allons préconiser pourrait entrer en vigueur pour l'ensemble des classes, du CP à la Terminale.

Quand on examine le concept de groupes de compétences, on voit deux volets se dégager:

1) un travail qui dissocie l'apprentissage selon les diverses activités langagières (Compréhension orale/ Expression orale, subdivisée en « dialoguée » et « en continu »/Compréhension écrite/Expression écrite)

2) La possibilité de regrouper les élèves en dehors de leur groupe-classe *selon les nécessités de leur progression déterminées par évaluation diagnostique*. C'est ce qui va nous intéresser au premier chef pour le Réseau, où les performances des élèves dépendent parfois autant de leur environnement personnel que de la classe dans laquelle ils sont inscrits. Bien entendu, la distinction LV1/LV2 et parfois même LV3 disparaît d'elle-même.

La spécificité du réseau nous incite à privilégier dans notre réflexion l'axe n°2, tout en mettant en place à l'intérieur des groupes des apprentissages dissociés selon les activités langagières, qui se verraient donc automatiquement toutes prises en compte.

C'est une façon de combattre la primauté de l'une ou l'autre des activités langagières alors que nous préconisons une indispensable égalité de traitement des différentes activités langagières. Il apparaît que là où sur le sol français l'activité orale est souvent déficitaire, dans le Réseau la tendance est parfois inversée et qu'il faut faire remonter l'intérêt pour un apprentissage structuré de l'écrit, qui ne pourrait par ailleurs qu'avoir des répercussions positives en Français. Afin de rendre cette approche viable, et pour éviter de compartimenter à outrance le langage, il est recommandé deux entrées qui associeraient diverses activités langagières pour le montage des groupes :

- Une entrée par l'écrit : Compréhension écrite / expression orale en interaction / expression écrite ou expression orale en continu
- Une entrée par l'oral : Compréhension orale / expression orale en interaction / expression orale en continu ou expression écrite.

Les deux groupes d'activités langagières ainsi constitués (en lieu et place des cinq activités langagières répertoriées) ont pour vocation d'amener systématiquement les élèves au niveau CECRL supérieur à

celui dans lequel ils auront été diagnostiqués par les évaluations de début d'année.

Ces groupes sont désormais appelés « **Groupes de Progression** » afin de bien signifier qu'ils ne sont pas des groupes de niveaux dont la particularité souvent constatée est de maintenir les élèves là où ils en sont au lieu de les amener plus loin . L'équipe disciplinaire élaborera les programmations afin qu'il soit bien établi que l'on est sur une dynamique de progrès. Ce dispositif pourrait dans un deuxième temps être également mis en œuvre en FLE (français langue étrangère) /Français langue de scolarisation.

- **Particularités du FLE/ FLSCO : le niveau de langue à atteindre est étalonné différemment. Le FLE est un *moment et un ensemble de méthodologies* pour permettre aux élèves non-francophones scolarisés dans le réseau, d'acquérir une maîtrise de la langue française qui leur permettra de se présenter avec succès aux mêmes épreuves que les élèves francophones en 1^{ère} et Terminale. On peut considérer qu'un élève travaille au niveau C1 en 1^{ère} en préparant l'Epreuve Anticipée de Français, qu'il lui faudra maîtriser parfaitement ce niveau de langue en classe Terminale (cursus de philosophie). Mais cet écart d'étalonnage ne change rien au dispositif.**
- **La politique innovante en LV ne fragilise pas le niveau de français dans le Réseau : les résultats des évaluations en CM2 restent supérieurs à ceux du territoire national.**

Ainsi quel que soit leur niveau de langue lors de leur arrivée dans le réseau tous les élèves seraient après évaluation diagnostique répartis dans les groupes travaillant au niveau qui leur convient, *c'est-à-dire à un niveau qui leur permette de progresser*. Il faut que l'élève change de groupe dès qu'il ne peut plus progresser. Le dispositif doit impérativement être souple et évolutif pour l'élève. Pour ce faire, l'ensemble des professeurs de chaque langue doit concevoir et déterminer des progressions entre les différents paliers du CECRL, et à l'intérieur de chacun d'entre eux. Tout élève qui s'approche de la complétion d'un palier est basculé dans le groupe supérieur.

Un exemple concret : un élève de 11 ans, dans un lycée français de la zone Europe, diagnostiqué B2 en anglais dans la majorité des activités langagières pour avoir vécu 5 ans à Los Angeles, ne suivra donc pas des « cours de 6^{ème} » en anglais. Mais des cours de niveau B2, adaptés à son stade psycho-cognitif bien sûr.

Il faut apprendre à dissocier âge, classe, et niveau de langue **MAIS** faire attention à ne pas confondre capacités en langue d'un enfant et maturité psycho-affective.

Les professeurs devront donc bâtir des séquences en fonction des besoins réels des élèves.

Les programmations devront faire l'objet d'un travail de la part du collège des professeurs qui formalisera des progressions sous l'égide du Conseiller pédagogique ou du Coordonateur Langues Vivantes.

Les Plan Régionaux de Formation soutiendront les activités des équipes pédagogiques qui se saisiront du concept. Des APP contribueront à aider à la mise en place du dispositif.

Les équipes de langues vivantes devront être pilotées ou co-pilotées de préférence, par un enseignant titulaire de l'éducation nationale, mais tous les cas de figure peuvent se rencontrer sur le terrain. Il leur faudra expliciter aux enseignants non-francophones les contenus et méthodes d'enseignement afférents aux programmes français de langues vivantes étrangères.

L'originalité du Réseau étant que le niveau en langues vivantes des élèves est fréquemment autre que celui de leur niveau de classe, la mise en place de ce dispositif intègrerait cette spécificité et la transformerait en atout majeur pour les établissements.

Il convient donc :

- De garder en tête que ce dispositif **supplante** de façon plus efficiente les heures normales de cours de langue à chaque niveau de classe.

- De tester (évaluations diagnostiques) en début d'année tous les élèves dans un premier temps, et les nouveaux arrivants au fur et à mesure.

- De regrouper les élèves de la façon la plus homogène possible (compétence en langue + maturité) en fonction du nombre d'heures/professeur disponibles.

- De travailler dans chaque groupe avec **le projet d'atteindre l'échelon supérieur des paliers du CECRL**

- De garder de la souplesse et faire naviguer les élèves selon leurs besoins à travers les différents groupes (dispositifs « souples et temporaires »)

- De toujours évaluer les élèves en formatif et sommatif selon les critères pertinents disponibles dans le CECRL.

- De ne pas se limiter au niveau B2 et de proposer des groupes de progression C1 si nécessaire (même si cela se rencontre rarement).

De convertir pour les besoins institutionnels les résultats des évaluations en notes sur 20, et ceci par activités langagières, en étalonnant ces notes sur les indicateurs CECRL correspondant au cycle ou à la classe de l'élève. Par exemple l'élève de 6^{ème}, déjà cité en exemple, travaillant au niveau B2 doit avoir 20/20 à ses notes d'anglais, vu que le niveau exigible en fin de cycle palier 1 (6^{ème}-5^{ème}) est A2. Donc de facto cet élève a 20/20 pour son bulletin scolaire d'élève de 6^{ème} voulant monter en 5^{ème}.

Par contre l'élève disposera d'une deuxième fiche d'évaluation faisant état de son niveau *réel* en début d'année scolaire et des progrès réalisés avec pour visée le palier supérieur, et ceci dans les différentes activités langagières. Il doit nécessairement disposer d'un document complémentaire faisant état de ses capacités **réelles en LV**, comme par exemple un Portfolio (outil existant, stable et déjà connu, envisagé sous son aspect **information sur les performances de l'élève**) et qui permet de positionner notre élève de façon universellement compréhensible. Le Portfolio est gratuit sous sa version électronique disponible sur le site du Conseil de l'Europe, il se décline dans la majorité des langues enseignées. Il devra être renseigné et validé une fois par an par le professeur, la partie « biographie langagière » étant elle remplie par l'élève. On peut espérer que si nos élèves pouvaient présenter à tout interlocuteur éducatif ou professionnel un Portfolio fiable et complet, rapidement la possession d'un Portfolio estampillé AEFÉ, simple validation, prendrait pour nos partenaires une *valeur certificative après passation de tests*.

LES PROGRAMMES DE LANGUE: les professeurs mettront en œuvre les thématiques et les contenus des programmes nationaux dans les groupes dont le niveau CECRL correspond à telle ou telle classe française. Une subdivision des groupes selon le niveau de maturité des élèves pourra s'avérer indispensable. Une certaine souplesse dans la mise en œuvre des contenus des programmes pourrait s'avérer parfois nécessaire. L'objectif est de mettre l'accent sur l'opérativité communicationnelle des élèves, *dans toutes les activités langagières*.

Il est à noter que les contenus des cours dispensés **EN** langue (Emile, DNL, DAL) croisent souvent les contenus des programmes de langue, ou permettent de les aborder.

L'Inspection préconise un recours le plus précoce et le plus abondant possible à tout ce qui est d'essence littéraire afin d'entraîner à la reconnaissance de l'implicite le plus tôt possible et donc hâter la transition vers B2 et rendre à fortiori accessible le niveau C1 à certains de nos élèves du secondaire et ceci hors langue de spécialité.

LES ENSEIGNEMENTS EN LANGUE (EMILE, D.N.L.) RESTENT ALIGNES SUR LE NIVEAU DE CLASSE : ces enseignements faisant partie du cursus disciplinaire de chaque niveau de classe ne peuvent être dispensés que selon l'organisation habituelle et en suivant les programmes réglementaires de chaque classe. En DNL Histoire/Géographie classe de 2^{nde}, on travaille en anglais au niveau B1 (exigence 2^{nde}), soit le cas échéant à un niveau supérieur s'il est accessible aux élèves, et en dispensant les programmes d'histoire-géographie propres à la classe de 2^{nde}. Lorsqu'une heure supplémentaire par rapport à l'horaire de la discipline est consentie, le professeur travaillera dans un prolongement et /ou un enrichissement des programmes de la classe considérée.

Le travail effectué dans les groupes de progression et celui proposé en DNL devraient s'interpénétrer de façon fluide tant sous l'aspect communicatif que dans la progression de l'exploration des champs culturels et conceptuels. En témoigne cet extrait d'un travail de Patrick Bernard, IA-IPR, pour l'AEFE :

« ...Si dans une classe **de** langue la programmation des apprentissages langagiers détermine la définition des contenus, des types de discours étudiés, le choix des documents...dans une classe où l'on enseigne une matière **en** langue étrangère, c'est le contenu qui détermine la langue, cette dernière étant vecteur d'un authentique échange d'informations. ...Néanmoins la primauté de la discipline ne dispense pas d'une forme de programmation langagière : le professeur de la discipline doit se transformer en professeur de langue et le travail concerté du professeur de la langue vivante avec le professeur de la discipline est capital... »

On pourrait concevoir de travailler par paliers (6^{ème}/5^{ème}) ou cycle (1^{ère} /Terminale) et avec 2 groupes d'activités langagières (une entrée par l'oral, une entrée par l'écrit). Tous les enseignants devraient pouvoir faire état d'un niveau C1 dans la langue qu'ils enseignent. Par ailleurs il serait souhaitable sur le front de l'apprentissage du français que les professeurs recrutés locaux puissent faire état d'un DELF, ou puissent le préparer rapidement, afin qu'il n'y ait pas d'incertitude quant à leur niveau en français, tant il est vrai que l'accent mis sur l'apprentissage de langues étrangères ne doit jamais faire oublier la position centrale de la langue française.

CONCLUSION : Les élèves travaillant à leur niveau et progressant, il n'y aurait plus besoin de dispositifs palliatifs annexes, et les heures ainsi récupérées pourraient être mises à profit d'autres façons : approfondissement culturel, rencontres artistiques, littéraires, politiques, notamment afin d'approfondir la dynamique internationale et de voire émerger d'authentiques citoyens du monde.